



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente
de la mission régionale
d'autorité environnementale
Hauts-de-France

à

Monsieur le Président de la
communauté de communes de la
Champagne Picarde
2, rue Montaigu
02820 Saint-Erme

(info@cc-champagnepicarde.fr)

Lille, le 1^{er} juin 2021

Objet : Information relative à l'absence d'observations émises dans le délai par l'Autorité
environnementale, suite à la demande d'avis sur le projet de la zone d'aménagement concerté
'ZAC) sur la commune de Villeneuve-sur-Aisne (02)
N° d'enregistrement Garance : 2021-5486

Monsieur le Président,

Vous avez saisi le 12 mars 2021 l'autorité environnementale pour avis sur le projet cité en objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'a été formellement produit dans le délai de trois
mois suivant la saisine.

Le présent courrier vous informe de l'absence d'observation de l'autorité environnementale sur
le projet. Il sera joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAE Hauts-de-France.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente
de la mission régionale d'autorité environnementale
Hauts-de-France,

Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture du département de l'Aisne - DREAL Hauts-de-France